

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 SECRETARIAT GENERAL
 DU GOUVERNEMENT

☐ E C R E T N° 214 / PR / SGG

portant nomination de Gouverneurs et Gouverneurs suppléants de la République du Dahomey auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, de l'Association Internationale pour le Développement et du Fonds Monétaire International.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- Vu le Décret n° 147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu la Loi n° 62-41 du 31 Décembre 1962, autorisant l'adhésion de la République du Dahomey au Fonds Monétaire International, à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, à l'Association Financière Internationale ;
- Vu le Décret n° 208/PR/SGG du 13 Mai 1966, portant nomination des Gouverneurs et Gouverneurs suppléants de la République du Dahomey auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, de l'Association Internationale pour le Développement et du Fonds Monétaire International

AMPLIATIONS :

- P. R. 4
- M. F. A. E. P. ... 8
- BCEAO. 2
- B. I. R. D. 2
- AID - FMI ... 4
- Grande Chanc. I
- Ministères .. 9
- J. O. R. D. I
- C. S. 4
- S. G. G. 4
- I. A. A. 2
- B. D. D. I
- Intéressés... 4
- DGAJL 2

Le Conseil des Ministres entendu,

☐ E C R E T E :

Article Ier. - Sont abrogées les dispositions du Décret n° 208/PR-SGG du 13 Mai 1966, portant nomination des Gouverneurs et Gouverneurs suppléants de la République du Dahomey auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, de l'Association Internationale pour le Développement et du Fonds Monétaire International.

ARTICLE 2.- Sont nommés :

- Gouverneur au Fonds Monétaire International :

Maître Bertin BORNA
Ministre des Finances des Affaires Economiques
et du Plan,

- Gouverneur-suppléant au Fonds Monétaire International :

M. Jean CHARPENTIER
Directeur de l'Agence de Cotonou de la
Banque Centrale des Etats de l'Afrique
de l'Ouest.

ARTICLE 3.- Sont nommés :

- Gouverneur auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale pour le Développement :

M. Stanislas KPOGNON
Directeur Général de la Banque Dahoméenne
de Développement

- Gouverneur-suppléant auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale pour le Développement :

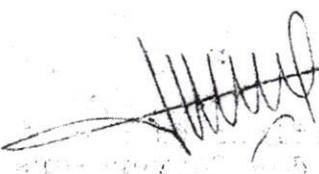
M. Gilles Florent YEHOUESSI
Conseiller Technique, chargé des relations bancaires
au Ministère des Finances, des Affaires Economiques
et du Plan.

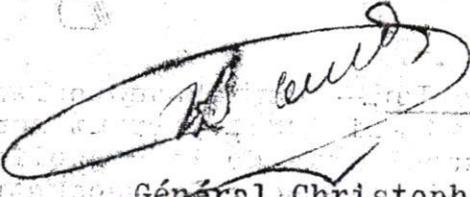
ARTICLE 4.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Juin 1967

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan,


Bertin BORNA


Général Christophe SOGLO